

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 09/2021
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 310'000.-- TTC pour l'acquisition
et l'installation de 14 portacabines modulables au CCS

Délégué municipal

M. Christian Dugon

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Comme nous vous en avons informé récemment, la fréquentation de l'école d'Arzier croît de façon significative. Cette croissance est accompagnée par diverses exigences, notamment en terme d'infrastructures scolaires et de salles de classes.

En effet, la construction du collège intercommunal du Bix étant bloquée par un recours au Tribunal fédéral, nous sommes contraints de trouver des solutions alternatives afin de pouvoir enclasser l'ensemble des élèves de nos communes. Citons à titre d'exemple la Commune de St-Cergue qui a rénové un ancien bâtiment afin d'y accueillir des classes supplémentaires. Notre commune se trouve aujourd'hui, à son tour, dans l'obligation d'étendre le nombre de salles de classes afin de répondre aux exigences légales en matière d'accueil scolaire.

2. Descriptif

Afin de répondre à la demande, la Commune d'Arzier-Le Muids se voit contrainte d'ouvrir deux classes supplémentaires sur le site d'Arzier.

N'ayant pas de bâtiment disponible à proximité immédiate de l'école pour la création de deux salles de classes, la seule alternative possible est la mise en place de portacabines modulables, comme c'est déjà le cas depuis de nombreuses années.

Pour ce faire, plusieurs options ont été étudiées, que ce soit l'achat, ou la location. Au terme de notre analyse, et sur la base des offres reçues, nous avons constaté qu'un achat des modules souhaités serait financièrement plus intéressant si ces derniers devaient rester en place au minimum trois ans. A ce sujet, nous attirons votre attention sur le fait que la construction du collège du Bix, si cette dernière devait être confirmée par le Tribunal fédéral, prendrait environ 2 ans. Il apparaît dès lors raisonnable de penser que ces modules devront rester en place plusieurs années, raison pour laquelle la Municipalité a privilégié l'achat à la location.

D'autre part, dès lors que l'utilisation de ces modules ne sera plus requise, la Municipalité sera à même de les revendre ou de les proposer en location à d'autres communes qui en auraient la même utilité.

Compte tenu des délais de livraison qui sont conséquents, la Municipalité s'est trouvée dans l'obligation de valider, ou non, les offres à fin avril, pour garantir que ces aménagements soient opérationnels pour la rentrée scolaire. Après en avoir informé la Commission des finances, l'achat a été confirmé à fin avril.

3. Coûts

Compte tenu de ce qui précède, les coûts peuvent être résumés ainsi :

Maçonnerie	CHF	8'581.--
Electricité	CHF	2'000.--
Sanitaire	CHF	7'533.50
Procédure de permis de construire (estimation)	CHF	5'000.--
Achat de 14 containers modulables (comprenant la livraison, la mise en place et les pompes à chaleur)	CHF	240'500.--
Honoraires architecte	CHF	6'960.--
Honoraires thermicien	CHF	1'200.--
Honoraires géomètre	CHF	1'500.--
Total intermédiaire HTVA	CHF	273'274.50
TVA 7.7%	CHF	21'042.15
Sous-total TTC	CHF	294'316.65
Divers et imprévus	CHF	15'683.35
Total TTC	CHF	310'000.--

4. Charges financières

Les charges financières annuelles moyennes s'élèvent à CHF 32'705.-- TTC.

5. Conclusion

Dans la mesure où cette dépense est indépendante de la volonté municipale, et commandée par une exigence légale à laquelle nous ne pouvons nous soustraire, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

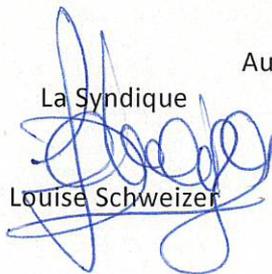
- Vu le préavis municipal n° 09/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 310'000.-- TTC pour l'acquisition et l'installation de 14 portacabines modulables au CCS
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances
- Ouï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 09/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 310'000.-- TTC pour l'acquisition et l'installation de 14 portacabines modulables au CCS.
2. de financer ce dernier par l'emprunt.
3. d'amortir ces objets sur 10 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 26 avril 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Quentin Pommaz